

---

**COMPTE-RENDU  
SOMMAIRE**

---

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs

- P. FERCHAUD	- J. DAUDENS	- M. ADOLPHE	- JM. BABIN
- C. RENOULEAU	- V. BETIZEAU	- JL. GENSAC	- E. RATISKOL
- JF. DANIEL	- A. MAGEAUD	- P. JUAN	- C. DUBOIS
- V. TOURNEUR	- JC. DORIDOT	- F. BOTTON	- N. AFONSO CORREIA
- N. NICOLE	- S. LAPEYRADE TISON	- A. FRICAUD	- A. LAVOIES
- W. GENYK	- E. BARGIEL	- P. MONCHAUX	- G. DITGEN

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur FRANCHI représenté par Madame RENOULEAU  
Monsieur PETIT représenté par Monsieur DITGEN  
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL  
Monsieur HERNANDEZ représenté par Monsieur BABIN  
Monsieur MOREL représenté par Madame LAPEYRADE TISON

**EST EGALEMENT PRESENTE** :

Madame LACOUX, Attachée Territoriale

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Nathalie AFONSO CORREIA

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- \* approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021,
1. approuve, par 26 voix pour et 3 abstentions, la convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour le co-financement d'un poste de manager de commerces à hauteur de 20 000 € ; le coût total de la réalisation de la mission s'élève à 57 209,04 €,
  2. approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CARA pour le transfert de la compétence en matière de « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
  3. décide, à l'unanimité, de vendre les parcelles situées entre la voie des Erables et la rue Pierre-Henri Simon :
    - AK 207 et 208 d'une superficie, chacune, de 349 m<sup>2</sup> au prix de 35 250 € la parcelle
    - AK 209 de 377 m<sup>2</sup> au prix de 38 077 €,
  4. accepte, à l'unanimité, la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'un câble haute tension souterrain sur la parcelle communale D133 route de Royan,
  5. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de Voirie,

6. adopte, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la commune et la société « Atlantic Animal Services » de Vaux sur Mer pour la prise en charge des animaux dangereux et/ou divaguant au tarif T.T.C. par intervention de :

- 50 € en journée (7 h - 20 h)
- 60 € le week-end et jours fériés
- 65 € la nuit
- 30 € pour une capture échouée.

7. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec le Département pour la participation aux charges de fonctionnement des gymnases communaux chauffés utilisés par le Collège ; la subvention allouée à la collectivité au titre de 2021 est de 14 216,40 €,

8. vote, à l'unanimité, la participation 2021 à l'école privée Jeanne d'Arc pour un montant total de 19 872,02 € :

- 10 112,74 € classes élémentaires,
- 9 759,28 € classes maternelles,

9. s'engage, à l'unanimité, à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2021 – 2022 pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles de Saujon au tarif de 1,53 € par élève et par séance pour une série de 10 séances,

10. adopte, à l'unanimité, la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2022 pour le budget principal et le budget de l'école municipale de musique et de danse, ainsi que la nomenclature M4 pour le budget du port de Ribérou et autorise l'inscription à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les comptes 2022,

11. autorise, à l'unanimité, l'apurement du compte 1069 du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant de 48 667,34 € (opération d'ordre semi-budgétaire),

12. vote, par 26 voix pour et 3 abstentions, des crédits supplémentaires et des virements de crédits au budget principal sur l'exercice 2021, par Décision Modificative n° 3,

13. Informations du Conseil Municipal :

- Rapport d'activités de la CARA pour l'année 2020,
- Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

2021/14 du 30/08/2021 – Alinéa 4	
Contrat de maintenance du parc ascenseurs et EPMR avec la société OTIS – La Rochelle du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2026	4 543,20 € HT soit 5 451,84 € TTC/an
2021/15 du 08/09/2021 – Alinéa 4	
Reconduction du contrat d'abonnement d'appel d'alerte à la population avec l'entreprise CIITélécom – 31676 LABEGE, pour une période de 3 ans, soit du 27 juillet 2021 au 26 juillet 2024	3 706,21 € H.T soit 4 447,45 € T.T.C./an

Le Conseil Municipal donne acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Saujon, le 25 octobre 2021  
Le Maire,



P. FERCHAUD